

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal**

DEPARTEMENT

de la commune de MONTREAL DU GERS

GERS

Du canton de MONTREAL DU GERS

NOMBRE DE MEMBRES

afférents qui ont pris
au Conseil En exercice part à la
Municipal Délibération

Séance du 25 mai 2020

-----15-----15-----15-----

L'an deux mille vingt-----

et le 25 mai -----

Date de
convocation

19/05/2020

Date
d'affichage
19/05/2020

à -----21-----heures-----00-----, le Conseil Municipal de cette
commune, en séance ordinaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre
prescrit par la loi, dans le lieu habituel

de ses séances, sous la présidence de M. Gérard BEZERRA.

Objet de la Délibération

Installation du Conseil Municipal et Election du Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

L'an deux mille vingt, le vingt cinq mai , à 21 heures, les membres du Conseil Municipal proclamés élus à la suite des récentes élections municipales du 15 mars 2020, se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, en application du III de l'article 19 de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 et des articles L 2121-7 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux suivants:

M. BEZERRA Gérard, Mmes MONDIN-SEAILLES Christiane, DESPAX Nelly, M. BETUING Serge, Mme FIN Thérèse, M. LANSMANT Sébastien, M. CABANNES Pierre, M. LABEYRIE Nicolas, Mmes PLOQUIN Cécile, CUZACQ Geneviève, Mme CARRERE Amandine, M. CASTAY Jean-Marc, Mme BOUZIGON Muriel, MM. LARRODE Eric, CHARLES Eric.

1- Installation des conseillers municipaux

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Gérard BEZERRA, maire sortant, qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus installés dans leurs fonctions :

M. CASTAY Jean-Marc a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L2121-17 du CGCT).

2- Election du maire

2.1. Présidence de l'assemblée

Le plus âgé des membres présents du conseil municipal a pris la présidence de l'assemblée. Il a procédé à l'appel nominatif des membres du conseil, a dénombré 15 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée au second alinéa de l'article 10 de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 était remplie.

Il a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire. Il a rappelé qu'en application des articles L.2122-4 et L.2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

2.2. Constitution du bureau

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs au moins : Mme CARRERE Amandine et M. CHARLES Eric

2.3. Déroulement de chaque tour de scrutin

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une enveloppe du modèle uniforme fourni par la mairie. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller municipal a déposée lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Premier tour de scrutin (éventuellement deuxième tour de scrutin, troisième tour de scrutin)

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 15
- majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- M. BEZERRA Gérard : 15 voix

2.4 Proclamation de l'élection du maire

M. BEZERRA Gérard ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé maire, et a été installé.

Fait à MONTREAL le 25 Mai 2020.

Le Maire,